

**NOTE A L'ATTENTION DES LOCATAIRES DU PARKING PAUL
VAILLANT COURURIER - ARGENTEUIL**

Objet : Point d'étape après l'incendie du parking du 7 rue Ernest-Bray (Argenteuil)

Madame, Monsieur,

Un incendie s'est déclaré le 30 novembre 2025 dans le parking situé 7 rue Ernest-Bray à Argenteuil.
Grâce à l'intervention rapide des services de secours, la situation a été maîtrisée.

Dès les premières heures suivant l'événement, AB-Habitat a engagé toutes les actions nécessaires pour garantir la sécurité des personnes et des biens, qui reste notre priorité absolue :

Dimanche 30 novembre 2025

Présence de la Directrice générale d'AB-Habitat et du Directeur de la proximité et des politiques sociales (cadre d'astreinte)

Envoi de deux campagnes de SMS aux locataires (12h15 et 13h35)

Lundi 1^{er} décembre 2025

Suspension du quittancement du stationnement pour les locataires AB-Habitat

Intervention d'un bureau d'études indépendant pour l'étude de la structure

Mise en œuvre des mesures conservatoires pour assurer la sécurité

Déclaration du sinistre auprès de l'assurance

Mise en place de deux maitres-chiens et SIAP depuis le 1^{er} décembre 24h/24

Déploiement de la communication aux locataires :

- Affichages dans les halls des résidences AB-Habitat concernées par l'incendie,
- Création d'une page Web dédiée et actualisée quotidiennement.
<https://www.ab-habitat.fr/incendie-du-parking-pvc-argenteuil-informations-et-consignes/>
- Diffusion d'un QR-Code sur les documents de communication

Mardi 2 décembre 2025

Réception du diagnostic du bureau d'études confirmant la fragilisation de la zone sinistrée

Début de l'étalement et condamnation de la zone sinistrée

Mercredi 3 décembre 2025

Sur réquisition, transmission des images des 17 caméras de vidéo-surveillance du parking

Dépôt de plainte au nom du syndicat des copropriétaires pour l'incendie

Étalement par 480 étais de la zone sinistrée

Réalisation d'un constat d'huissier

Jeudi 4 décembre 2025

Fin de la stabilisation de la structure fragilisée par la pose des étais

Poursuite du diagnostic technique et structurel par un bureau d'études indépendant

Lundi 8 décembre 2025

Envoi d'une campagne de SMS aux locataires d'une place de stationnement pour prévoir l'enlèvement de leur véhicule

Mardi 9 décembre 2025

Déplacement des véhicules et autorisation de la reprise des véhicules incendiés par leurs propriétaires

Jeudi 11 décembre 2025

Intervention de la société RIF pour la remise aux normes incendie avant réouverture

Intervention de la société Schindler pour la remise en état des portes basculantes à ce jour en fonctionnement

Vendredi 12 décembre 2025

Début de la décontamination (la décontamination exclut la zone de départ de feu en raison de la fragilité structurelle de la zone)

Lundi 15 décembre 2025

Intervention d'un électricien pour la reprise du courant fort

Mercredi 17 décembre 2025

Rendez-vous avec l'entreprise FREYSSINNET pour chiffrer le montant des travaux de reprise de la structure de la partie sinistrée

Vendredi 19 décembre 2025

Réunion de chantier avec l'entreprise qui effectue la décontamination

Lundi 22 décembre 2025

Suspension du quittancement pour un mois supplémentaire (janvier 2026). L'annulation des quittancements de décembre et janvier permettent ainsi aux locataires qui le souhaitent de souscrire une place auprès d'Indigo au niveau - 1 du parking, au parking côté seine situé 50 avenue Maréchal Foch – Argenteuil ou tout autre moyen de stationnement à leur convenance.

La date prévisionnelle de réouverture du parking (zone non sinistrée) est fixée au **12 janvier 2026**, sous réserve de l'accord du bureau d'étude et du SDIS (Service Départementales d'incendie et de secours).

Je peux vous assurer que les équipes d'AB-Habitat poursuivent, en lien avec les experts et les assureurs, l'ensemble des démarches nécessaires pour une remise en état dans les plus brefs délais. La réouverture du parking, se fera une fois que nous aurons la garantie que la sécurité du site est assurée. Cela nous impose de tenir compte des délais d'intervention des entreprises et des experts d'assurance.

Nous sommes pleinement conscients des désagréments que cette situation peut occasionner et tenons à vous assurer de notre mobilisation totale.

Nous vous tiendrons informés dès réception de l'autorisation officielle de réouverture du parking.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Virginie Chaput**Directrice Générale**